



Concours d'enseignement 2026 : plus de 80 000 étudiants pris en otages au nom du chantage budgétaire gouvernemental !

La réforme de la formation des enseignants et des concours d'enseignement a été menée à marche forcée par le ministère de l'Éducation nationale, contre l'avis de la FNEC FP-FO et de l'ensemble des organisations syndicales.

Cette réforme prévoit le maintien de concours d'enseignement en fin de master 2 mais aussi la mise en place de concours en fin de 3^e année de licence (L3). Sa mise en œuvre a engendré pour les collègues des Facultés disciplinaires comme des INSPÉ un énorme travail de dernière minute, avant la rentrée 2025, pour aménager des parcours de licence préparant aux concours de professeurs des écoles comme du second degré, concours prévus en mars et avril prochain. Les licences disciplinaires ont souvent été déstructurées par ces aménagements.

En dépit des incertitudes concernant le format et le contenu de ces concours « L3 » comme des parcours de licence y menant, qui n'ont été précisés que très tard, beaucoup d'étudiantes et d'étudiants se sont donc engagés, avec détermination et en redoublant de travail, dans la préparation de ces concours. Il y a plus de 80 000 inscrits à ces concours « L3 ».

Or le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, annonce que les postes promis pour les concours de fin de L3 ne seraient pas ouverts. Motif : la « loi spéciale » ne le permettrait pas !

Ce sont plus de 80 000 étudiants que le gouvernement jetterait dans une impasse ! Près de 8000 postes qui seraient aussi pulvérisés, venant s'ajouter aux 4000 suppressions déjà actées.

Dans le même temps pourtant, É. Macron annonce débloquer 10,2 milliards d'euros pour la construction d'un porte-avions...

Le gouvernement n'exerce rien moins qu'un chantage au nom du budget de guerre qu'il voudrait à tout prix faire passer. C'est inacceptable !

Pour la FNEC FP-FO :

- **Les postes doivent être ouverts et pourvus !**
- **Les revendications doivent être entendues, à commencer par le retrait de la « masterisation », l'arrêt du saccage des licences disciplinaires et des allocations horaires spécifiques pour préparer les concours, le maintien de toutes les préparations aux concours de PE comme de CAPES, la garantie pour les recalés aux concours de pouvoir poursuivre dans un master disciplinaire.**

Montreuil, le 7 janvier 2026